

PROCURATION SPECIALE

Je soussigné **Mathieu NGUDJOLO CHUI**, acquitté définitivement par la Cour pénale internationale en date du 27 février 2015, actuellement détenu au centre de rétention administrative de Schiphol (Amsterdam) donne par la présente mandat spécial à mon conseil, maître **Jean-Pierre KILENDA KAKENGI BASILA**, avocat aux barreaux de Bruxelles, de Kinshasa-Gombe et conseil à la Cour pénale internationale, tenant cabinet à 1082 Bruxelles, rue de Ganshoren, 42 de diligenter à ma requête une procédure d'indemnisation sur pied de l'article 85 du Statut de Rome et du chapitre 10 (Règles 173, 174 et 175) du Règlement de procédure et de preuve.

Je promets de tout ratifier pour agréable.

Fait à Amsterdam (Royaume des Pays-Bas), le 2 mars 2015

Mathieu NGUDJOLO CHUI

